



Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
28 juin 2017

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Ententes de transport 2017-2018

EC-170628-CA-0057

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que les résolutions suivantes sur le transport soient déposées lors de la séance du conseil des commissaires du 28 juin 2017, à 19 h 30 :

- Ententes de transport – 2017-2018
- Contrat avec la Société de transport de Laval – 2017-2022
- Contrats avec les transporteurs – 2017-2022
- Appel d'offres – transporteurs

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – École primaire Saint-Vincent – Asphaltage et rénovation des toilettes et de la façade

EC-170628-MR-0058

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-160608-MR-0122 octroyant le contrat d'asphaltage et de rénovation des toilettes et de la façade de l'école primaire Saint-Vincent (Centre Saint-Jacques) à Construction Michel Laurence ltée, au coût total de 1 332 000,00 \$, avant les taxes (1 531 467,00 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, des rectificatifs de commande ont été apportés pour régler certains problèmes relativement à la modification du site comme la relocalisation et l'installation de l'équipement électrique, le raccordement électrique au réseau d'Hydro-Québec et l'installation d'arrêts de neige additionnels au-dessus des marquises portant le coût total (moins certains sommes octroyées à titre de crédit) à 40 682,38 \$, avant les taxes (46 774,57 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 40 682,38 \$, avant les taxes (46 774,57 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit augmenté à 1 372 682,38 \$, avant les taxes (1 578 241,57 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – contrat à exécution sur demande – services de déménagement

CC-170628-MR-0059

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs prestataires de services lorsque les besoins sont récurrents et que le nombre de demandes, le rythme ou la fréquence de leur exécution sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des services de déménagement (contrat à exécution sur demande) a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 juin 2017;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE la valeur monétaire estimée de chaque contrat ne doit pas excéder 25 000,00 \$ (avant les taxes);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de trois ans, commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de déménagement (contrat à exécution sur demande), pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020, à **Déménagement M.E.C Plus**, au coût total de 63 450,00 \$, avant les taxes (72 951,64 \$, toutes taxes comprises), selon les résultats suivants de l'appel d'offres :

Appel d'offres 17-209-13 – Contrat à exécution sur demande – Services de déménagement		
Classement (de la soumission la moins élevée à la plus élevée)	Nom de l'entrepreneur	Montant total pour trois ans (avant les taxes)
1	Déménagement M.E.C Plus	63 450,00 \$
2	Transport Lyon inc.	86 625,00 \$
3	Dmax Express inc.	88 875,00 \$
	Déménagement universel (La Capitale commercial)	Aucune soumission reçue
	Lachapelle Logistique	Aucune soumission reçue
	Les Déménageurs AMJ Campbell	Aucune soumission reçue
	Transports Lacombe	Aucune soumission reçue
	Relocalisation Quali-T-Plus inc.	Aucune soumission reçue

QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs prestataires de services, les demandes d'exécution sont attribuées au prestataire qui a soumis le prix le plus bas, à moins que ce prestataire ne puisse y donner suite, auquel cas les autres prestataires sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres fournisseurs de services ayant présenté une soumission, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – contrat à exécution sur demande – plomberie

CC-170628-MR-0060

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs prestataires de services lorsque les besoins sont récurrents et que le nombre de demandes, le rythme ou la fréquence de leur exécution sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux de plomberie (contrat à exécution sur demande) a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 juin 2017;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE la valeur monétaire estimée de chaque contrat ne doit pas excéder 25 000,00 \$ (avant les taxes);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de trois ans, commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de plomberie (contrat à exécution sur demande), pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020, à **Mécanicaction inc.**, au coût total de 138 720,00 \$, avant les taxes (159 493,32 \$, toutes taxes comprises), et ce, selon les résultats suivants de l'appel d'offres :

Appel d'offres 17-209-06 – Contrat à exécution sur demande – Plomberie		
Classement (de la soumission la moins élevée à la plus élevée)	Nom de l'entrepreneur	Montant total pour trois ans (avant les taxes)
1	Mécanicaction	138 720,00 \$
2	Av-Tech inc.	169 137,30 \$
3	Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.	205 050,00 \$

QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs prestataires de services, les demandes d'exécution sont attribuées au prestataire qui a soumis le prix le plus bas, à moins que ce prestataire ne puisse y donner suite, auquel cas les autres prestataires sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres fournisseurs de services ayant présenté une soumission, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur – contrat à exécution sur demande – rénovation et remplacement de planchers

CC-170628-MR-0061

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs prestataires de services lorsque les besoins sont récurrents et que le nombre de demandes, le rythme ou la fréquence de leur exécution sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux de rénovation et de remplacement de planchers (contrat à exécution sur demande) a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 juin 2017;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles;

ATTENDU QUE la valeur monétaire estimée de chaque contrat ne doit pas excéder 25 000,00 \$ (avant les taxes);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de trois ans, commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation et de remplacement de planchers (contrat à exécution sur demande), pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020, à **9180-4294 Québec inc. – Décor Laval**, au coût total de 144 474,00 \$, avant les taxes (166 108,98 \$, toutes taxes comprises), selon les résultats suivants de l'appel d'offres :

Appel d'offres 17-209-14 – Contrat à exécution sur demande – Rénovation et remplacement de planchers		
Classement (de la soumission la moins élevée à la plus élevée)	Nom de l'entrepreneur	Montant total pour trois ans (avant les taxes)
1	9180-4294 Québec inc. – Décor Laval	144 474,00 \$
2	Roy & fils ltée	251 999,70 \$
3	Tapis solution inc.	483 420,00 \$

QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs prestataires de services, les demandes d'exécution sont attribuées au prestataire qui a soumis le prix le plus bas, à moins que ce prestataire ne puisse y donner suite, auquel cas les autres prestataires sont sollicités en fonction de leur rang respectif » la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres fournisseurs de services ayant présenté une soumission, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

Création de postes – personnel de soutien administratif

CC-170628-HR-0062

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) permet aux commissions scolaires d'utiliser jusqu'à 4 % de leur enveloppe destinée aux investissements en immobilisations pour la gestion des fonds disponibles;

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien administratif a été consulté au sujet des conséquences découlant des demandes modifiées des écoles et des centres de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2017 :

Classe d'emploi	Lieu de travail	% de travail	Comment
Technicien en bâtiment	Service des ressources matérielles	100	
Technicien en bâtiment	Service des ressources matérielles	100	
Technicien en administration	Service des ressources matérielles	100	

Adopté à l'unanimité

Droits d'adhésion préliminaires à l'ACSAQ pour 2017-2018

EC-170628-CA-0063

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);

ATTENDU QUE l'ACSAQ a transmis les demandes de paiement des droits d'adhésion préliminaires pour l'année scolaire 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 86 942,46 \$ à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

Adopté à l'unanimité

Projets de recherche

Projet de recherche des Services éducatifs

EC-170628-ED-0064

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur des Services complémentaires par intérim, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier permette que les projets de recherche énumérés ci-après liés aux Services éducatifs soient menés dans ses écoles et ses centres :

Projet	Titre du projet	Chercheurs	Affiliation (université et département)
1	<i>A randomized control trial: Computer-based vs. paper and pencil ABRACADABRA and its effects on grade 1 and grade 2 students' reading and spelling skills, motivation, self-esteem and enjoyment in relation to reading</i>	Kristen Sha Dr Robert Savage	Université McGill Faculté de l'éducation

Adopté à l'unanimité

Projet de recherche des Services complémentaires

EC-170628-ED-0065

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires par intérim, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier permette que les projets de recherche énumérés ci-après liés aux Services complémentaires soient menés dans ses écoles et ses centres :

Projet	Titre du projet	Chercheurs	Affiliation (université et département)
2	<i>Cancer risk assessment in youth survey (CRAYS)</i>	Hannah Tait Leia Minaker Steve Manske	University of Waterloo Propel Centre for Population Health Impact

Adopté à l'unanimité

Projet de recherche des Services complémentaires

EC-170628-ED-0066

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation de la directrice des Services complémentaires par intérim, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier permette que les projets de recherche énumérés ci-après liés aux Services complémentaires soient menés dans ses écoles et ses centres :

Projet	Titre du projet	Chercheurs	Affiliation (Université et département)
3	<i>Investigating social disparities in school-based health-promoting programming (Project PromeSS)</i>	D ^{re} Jennifer O'Loughlin D ^{re} Marie-Pierre Sylvestre Nancy Hanusaik	Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Adopté à l'unanimité

Ententes de scolarisation

EC-170628-ED-0067

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas qu'en vertu de l'article 213 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3), le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le directeur général à **CONCLURE UNE ENTENTE** pour la prestation du service de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement au primaire et au secondaire avec les commissions scolaires et les établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé qui sont énumérés ci-après :

Commission scolaire English-Montreal
Commission scolaire de Montréal

Institut canadien pour le développement neuro-intégré « Steps Ahead »
Centre de réadaptation Mackay
École orale de Montréal pour les sourds
École Peter Hall
École Le Sommet
École Vanguard
École Yaldei

ET QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

Adopté à l'unanimité